

1. Objet et domaine d'application

Ce guide a pour objet d'informer les acheteurs publics sur les exigences et les modes de preuves et les contrôles du comportement au feu à établir sur des sièges rembourrés destinés aux collectivités du secteur public.

Dans sa démarche d'appel d'offres, l'acheteur pourra faire référence aux méthodes d'essais utilisées pour établir ces preuves, aux réglementations en vigueur et aux recommandations GPEM existantes.

2. Définitions

Les termes définis dans ce chapitre seront écrits en petites majuscules lorsqu'ils seront repris dans la suite du guide.

Siège rembourré :

Terme réservé dans ce guide aux meubles rembourrés destinés principalement à une fonction d'assise. Désigne un meuble garni, même partiellement, d'une matière compressible organique, quel qu'il soit, tels que les chaises rembourrées, les fauteuils, les sofas, les canapés, les divans.

Carcasse :

Assemblage des pièces soutenant un ensemble compressible.

Constituant :

Élément entrant dans la constitution d'un siège rembourré (revêtement, garnissage, rembourrage, intercalaire, armature,...).

Constituant de référence :

Matériau caractérisé, au comportement au feu connu, choisi conventionnellement pour représenter un des types de constituants habituellement utilisés dans la fabrication d'un siège (revêtement/rembourrage).

Echantillon :

Petite partie d'un matériau ou ensemble de quelques pièces, prélevé(e) dans une partie plus importante du matériau ou dans un ensemble de pièces, dans le but d'obtenir une représentation de l'ensemble (définition de la norme ISO 472).

Eprouvette :

Pièce ou partie d'un échantillon, utilisée pour un essai (définition de la norme ISO 472).

Essai de gamme :

Essai conventionnel, permettant de caractériser la sensibilité du produit en matière de comportement au feu à la variation d'un ou plusieurs paramètres (par exemple : grammage, coloris, aspect de surface, masse volumique...), à partir d'un nombre réduit d'épreuves déterminé après expertise du laboratoire à condition que les résultats obtenus sur les différents échantillons conduisent aux mêmes résultats. L'essai de gamme peut être effectué sur un constituant de la gamme, représentant les cas les plus défavorables.